



Opération rentrée sûre 2025

Assurer un environnement d'apprentissage serein et protégé

Dans un communiqué publié le vendredi 12 septembre 2025, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, l'ambassadeur Calixte Batossie Madjoulba, informe l'ensemble de la population que son département a procédé, le même jour, au lancement ...



PAGE 3

ECONOMIE NUMÉRIQUE



Inclusion financière

Ollo Africa, la FinTech togolaise décroche son agrément à la Bceao

Ollo Africa modernise l'épargne collective traditionnelle, encore largement informelle en Afrique de l'Ouest, en la rendant plus sûre et traçable grâce à son application Ohana Africa. Devenue ...

PAGE 7

POLITIQUE



Décentralisation

L'avenir de Fabre à la tête du Golfe 4 est de plus en plus compromis

Alors que les reports successifs des élections des maires et de leurs adjoints font penser à des négociations entre les acteurs politiques, qu'en est-il de la situation à la commune du Golfe 4 ?

PAGE 3

SPORT

Tournoi UFOA B

Les Éperviers cadets connaissent leurs adversaires

En regroupement depuis quelques semaines pour les préparatifs du tournoi UFOA B, les Éperviers ...

PAGE 8



Affaire Aziz Goma

Le Togo n'a de compte à rendre qu'à son peuple

Le 11 septembre 2025, le Parlement européen a adopté une résolution exigeant la libération « immédiate et inconditionnelle » de personnes qualifiées de prisonniers politiques au Togo, notamment Abdoul Aziz Goma.

PAGES 4&5

DERNIERES HEURES

Rentrée scolaire 2025 : les élèves débutent sereinement les classes

L'année académique 2025-2026 débute, ce lundi 15 septembre 2025 sur toute l'étendue du territoire national. Ils sont des milliers d'élèves en tenue scolaire et sac à dos, à reprendre le chemin des classes pour une nouvelle aventure académique. Du préscolaire au lycée, c'est 9 mois d'apprentissage, d'efforts et de défis auxquels sont invités les élèves autant que les enseignants et les autres acteurs du système éducatif togolais.

C'est en toute sérénité que tous ces élèves rejoignent leurs écoles en ce jour. Par ailleurs, Rappelons que le 12 septembre dernier, Calixte Batossie Madjoulba, ministre de la Sécurité et de la Protection civile, a lancé l'opération « Rentrée Sûre 2025 » sur toute l'étendue du territoire. L'objectif est d'anticiper les risques et assurer un environnement d'apprentissage serein et protégé. Et le gouvernement a réussi son pari pour une rentrée des classes paisibles et stables aux élèves.

Hcrrun / Événements de 2005

Des bourses d'étude octroyées à 28 orphelins

Des enfants autrefois marqués par l'absence des parents reprennent le fil de leurs rêves. Ce vendredi 12 septembre, ces enfants, orphelins des victimes des violences politiques de 2005, ont reçu des bourses d'étude du Haut-commissariat...



PAGE 5

 <p>La Togo va de comptes à rendre qu'à son peuple</p>	<p>SOMMAIRE</p> <p>Bénin/Présidentielle Candidat ou non à la présidentielle de 2026 : les clarifications de Yayi Boni qui n'effacent pas les défis de l'opposition</p>  <p>P 6</p>	<p>Togo Un bond économique inattendu avec une croissance économique de 6,5%</p>  <p>P 7</p>	<p>Préparatifs éliminatoires CAN 2026 Les Eperviers dames loupent les Amazones</p>  <p>P 8</p>
---	--	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

«C'est une véritable mini entreprise que je suis parvenue à mettre en place»

Pour le compte de ce premier numéro de la semaine de votre rubrique "Echos des bénéficiaires des produits FNFI", c'est Atakpamé dans la région des plateaux qui est mise sous les feux de la rampe pour partager les témoignages de Madame Fenou Akouvi Pauline. Cette cinquantenaire après avoir obtenu successivement les 4 cycles du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (Apsef) est aujourd'hui bénéficiaire du Produit d'Accompagnement Spécial (PAS APSEF) d'un montant de 100.000 FCFA. Découvrons comment notre heureuse bénéficiaire met à profit le crédit qu'elle a reçu auprès de Coopec ILEMA, une Institution de microfinance partenaire du FNFI dans la région des plateaux...



Mme Fenou Pauline

C'est aux abords du grand marché de la ville aux sept collines que notre interlocutrice, dame Akouvi Pauline est installée depuis de nombreuses années pour exercer une activité génératrice de revenus. «Je me rappelle que

c'est grâce au soutien du FNFI, notamment son produit générique APSEF que j'ai commencé depuis quelques années mon AGR. A l'époque, je vendais des petites racines traditionnelles médicinales et quelques bricoles. Ce début d'activité m'a permis de regagner confiance en moi car elle me permettait de dégager des revenus et de renforcer par conséquent mes revenus journaliers. »

Comme des milliers d'autres bénéficiaires répartis sur l'ensemble du territoire, Akouvi a su mettre à contribution tous les premiers crédits reçus, et aujourd'hui, elle peut non seulement mesurer l'impact de ses différents crédits sur son quotidien, mais également les nombreuses opportunités actuelles.

«Après avoir bouclé tous mes crédits APSEF, et vu que j'avais l'intention de consolider mes activités, mon agent de crédit a porté à mon attention la

possibilité pour moi si j'en éprouve le besoin et si j'en formule la demande d'obtenir un Produit d'Accompagnement Spécial sensé me permettre de passer à échelle mon activité. Je suis allé de ce pas davantage aux nouvelles et j'ai réuni toutes les conditions requises. Aujourd'hui, j'ai donc obtenu le PAS APSEF d'un montant de 100.000 FCFA qui m'a permis de pouvoir renforcer mon activité avec la vente de plateaux d'œufs, de biscuits, d'épices... Bref comme vous le voyez, c'est une véritable mini entreprise que je suis parvenue à mettre en place grâce à ma persévérance et à mon sens du travail bien fait. Aujourd'hui, je ne peux que remercier le FNFI et ses différents partenaires pour cette capacité nouvelle dont nous bénéficions pour pouvoir prendre nos destins en mains à travers les revenus que nous dégageons quotidiennement. »

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Togo-Inde

Intensifier la coopération dans le cadre de la formation des jeunes

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, s'est entretenu le jeudi 11 septembre 2025 avec l'ambassadeur de l'Inde au Togo, Shri Sayed Razi Haider Fahmi.



Faure Gnassingbé (à droite)

Àu centre des échanges, le renforcement des relations politiques ainsi que l'intensification de la coopération économique, commerciale et en matière de formation entre Lomé et New Delhi

« Je suis venu exprimer mes sincères remerciements au président du Conseil. Je suis arrivé au Togo il y a quelques semaines, c'est mon devoir et un honneur pour moi de le rencontrer. Nous avons discuté du partenariat dans plusieurs domaines notamment politique, économique, de l'exportation et du commerce, de renforcement de capacités, et de la façon dont l'Inde et le Togo peuvent travailler ensemble au profit des peuples togolais et indien », a précisé le diplomate indien.

Pour rappel, l'ambassadeur Shri Sayed Razi Haider Fahmi a officiellement pris fonction au Togo le 31 juillet 2025. Il avait présenté ses lettres de créance au président de la République, chef de l'Etat, Jean-Lucien Savi de Tové.

Les relations entre l'Inde et le Togo s'inscrivent dans un cadre de partenariat dynamique, qui s'est considérablement intensifié ces dernières années. Cette coopération bilatérale couvre plusieurs domaines clés, notamment la promotion des PME/PMI, l'enseignement supérieur, le renforcement du capital humain, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique.

TM

Opération rentrée sûre 2025

Assurer un environnement d'apprentissage serein et protégé

Dans un communiqué publié le vendredi 12 septembre 2025, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, l'ambassadeur Calixte Batossie Madjoulba, informe l'ensemble de la population que son département a procédé, le même jour, au lancement de l'opération rentrée sûre 2025 sur toute l'étendue du territoire national.

Selon le communiqué, la rentrée scolaire est un moment stratégique de la vie nationale, marquant la reprise de l'activité éducative dans un contexte de forte mobilité urbaine, de regroupements massifs d'élèves et de pression accrue sur les infrastructures routières et sociales.

L'autorité informe que l'opération rentrée sûre 2025 fait suite à une analyse rigoureuse des données sécuritaires collectées au cours des précédentes rentrées scolaires par les services compétents. « Ces données révèlent des tendances préoccupantes en matière de sécurité routière, de petite délinquance et de perturbations diverses aux abords des établissements », écrit le colonel Calixte Madjoulba.

Face donc à ces constats, le gouvernement met en œuvre cette opération spéciale pour anticiper les risques et assurer un environnement d'apprentissage serein et protégé. L'opération rentrée sûre 2025 mobilisera de

manière coordonnée les forces de sécurité autour de certains objectifs.

Ceux-ci sont : sécurisation des établissements scolaires et des points de rassemblement ; surveillance renforcée des zones à

désormais reconduite chaque année, à chaque rentrée, sur toute l'étendue du territoire national.

« Il s'agit d'un engagement fort du gouvernement pour protéger les enfants, rassurer les familles et accompagner



Groupes d'élèves togolais au retour de l'école sur la voie publique (image d'archives)

risque et des axes routiers fréquents ; régulation de la circulation pour limiter les embouteillages et les accidents ; prévention de la petite délinquance et des actes de nuisance aux abords des écoles ; sensibilisation des usagers (élèves, parents, conducteurs, riverains) aux bonnes pratiques de sécurité. Dans le cadre de cette opération, les numéros verts suivants sont disponibles 24h/7 selon le ministre : 1014 pour les services de sécurité publique, 118 pour les sapeurs-pompiers, 170 pour la protection civile. Afin d'ancrer durablement la culture de la sécurité dans l'environnement scolaire, cette initiative sera

le système éducatif dans un climat de confiance », a indiqué le ministre Madjoulba. Il appelle l'ensemble des citoyens, en particulier les parents d'élèves, les personnels éducatifs, les transporteurs et les autorités locales, à faire preuve de responsabilité, de vigilance et de collaboration afin que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

« Le gouvernement reste résolument engagé à protéger nos enfants et à garantir le bon fonctionnement du système éducatif, pierre angulaire du développement de notre pays », conclut le communiqué.

Edem Dadzie

Décentralisation

L'avenir de Fabre à la tête du Golfe 4 est de plus en plus compromis

Alors que les reports successifs des élections des maires et de leurs adjoints font penser à des négociations entre les acteurs politiques, qu'en est-il de la situation à la commune du Golfe 4 ?

Jean-Pierre Fabre, président national de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), maire sortant de cette commune n'a plus la majorité qui lui permettrait de la diriger pour six nouvelles années. En effet, à la suite des élections municipales dernières, c'est le parti Union pour la République (Unir) et ses alliés qui ont le plus grand nombre de conseillers municipaux.

En 2019, il semble que c'est grâce à des négociations que Jean-Pierre Fabre et son parti aient pu prendre le contrôle de certaines mairies dont celle du Golfe 4. Mais, le contexte n'est plus le même, et l'on sent

que Unir veut par tous les moyens arracher tout ce qu'il avait pu concéder. Le Cadre permanent de concertation (CPC) a récemment plaidé pour que les tenants du pouvoir acceptent de partager les postes de responsabilités pour une gouvernance inclusive.

Toutefois, sur la base de quelles ententes tout cela va-t-il se faire ? L'ANC et son leader accepteront-ils de courber publiquement l'échine et de ramper devant Unir ? Connaissant la ligne politique de ce parti, l'on peut considérer que cela est impossible. Il est difficile d'imaginer monsieur Fabre devenir l'allié du pouvoir, reniant par là le combat de toute une vie...

D'ailleurs, n'est-ce pas parce que des anciens

cadres du parti comme Robert Olympio, aujourd'hui sénateur, ont voulu se rapprocher du pouvoir et des instances dirigeantes, qu'ils ont été purement et simplement exclus ? Cette actualité est encore très fraîche dans les esprits. Alors, comment le principal tenant de cette ligne politique pourrait-il se dédire aussi facilement, sans au préalable réussir à donner des explications claires et acceptables à ses militants ?

Il faut l'avouer : Fabre est entre le marteau et l'enclume. Qu'il accepte de collaborer ou non, sa carrière politique aura toutes les difficultés pour décoller à nouveau. En guise de signe précurseur d'une probable débâcle lors des futures élections des maires et des adjoints,

une lettre ouverte que lui adresse un certain Oumorou Aziza N., infirmier diplômé d'Etat au Centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio (CHU-SO),

« Force est de constater que la situation actuelle du CHU Sylvanus Olympio est préoccupante avec une gouvernance marquée par l'immobilisme, malgré



Jean-Pierre Fabre (image d'archives)

l'interpelle sur le bilan du centre, sous sa présidence. En effet, en qualité de maire de la commune où est situé le CHU-SO, Jean-Pierre Fabre en est le président du Conseil d'administration.

les excédents municipaux et les taxes collectées qui auraient pu être mobilisés pour redresser l'hôpital », lui reproche la lettre ouverte.

La rédaction

Affaire Aziz Goma

Le Togo n'a de compte à rendre qu'à son peuple ainsi qu'aux institutions qu'il s'est librement données

Le 11 septembre 2025, le Parlement européen a adopté une résolution exigeant la libération « immédiate et inconditionnelle » de personnes qualifiées de prisonniers politiques au Togo, notamment Abdoul Aziz Goma.

Il faut observer que cette résolution place le Togo face à un dilemme juridique et diplomatique important. En effet, le texte européen invite les autorités togolaises à annuler une condamnation pénale prononcée par une cour de justice souveraine, ce qui soulève des questions quant au respect du principe fondamental de la séparation des pouvoirs.

Aucun État de droit ne saurait aisément accéder à une telle injonction extérieure sans compromettre l'indépendance de son système judiciaire. À cet égard, le gouvernement togolais a fermement dénoncé une « ingérence manifeste dans un dossier purement judiciaire et souverain » visant à le contraindre à renier son propre Code pénal. Ainsi, il rappelle que le droit international consacre la souveraineté judiciaire des États.

Il convient de rappeler que M. Goma a fait l'objet d'un procès en bonne et due forme devant la Cour d'assises de Lomé, qui l'a condamné, lui et d'autres coaccusés, à 10 ans de prison le 3 février 2025. La justice togolaise l'a reconnu coupable de « complot contre la sécurité intérieure de l'État » et « groupement de malfaiteurs ».

Ces chefs d'accusation, en lien direct avec la sauvegarde de l'ordre public et de la sûreté de l'État, relèvent du droit pénal, non du politique. En d'autres termes, la condamnation de M. Goma n'est pas de nature politique mais bien criminelle, fondée sur des faits jugés graves par les juridictions compétentes.

Remettre en cause ce verdict par une pression politique extérieure reviendrait à nier le travail des juges togolais et à créer un dangereux précédent d'ingérence dans notre appareil judiciaire.

Le Togo, en tant qu'État souverain, demeure maître de son organisation judiciaire et n'a de compte à rendre qu'à son peuple ainsi qu'aux institutions qu'il

s'est librement données. Notre pays a appliqué ses lois dans cette affaire, tout en garantissant au prévenu l'intégralité de ses droits de recours et un suivi médical approprié, attesté par la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH). Les autorités togolaises soulignent par ailleurs qu'elles restent engagées en faveur des droits humains : des réformes pénitentiaires sont en cours afin d'améliorer les conditions de détention conformément aux standards internationaux, et toute allégation de traitement cruel fait l'objet d'examen attentifs.

Toutefois, ce statu quo ne justifie pas que des organes externes imposent leurs décisions au mépris des procédures internes. Aucun État de droit, pas même les nations européennes, n'accepterait de libérer un détenu condamné par sa justice simplement sur demande d'une instance étrangère sans empiéter sur sa souveraineté juridique.

L'exemple est parlant : imaginerait-on le gouvernement français ou irlandais annuler un jugement de leurs tribunaux sous la pression d'un Parlement africain ? Une telle situation provoquerait un tollé au nom du respect de leurs institutions.

D'un point de vue diplomatique, le Togo demeure ouvert au dialogue constructif avec ses partenaires internationaux, y compris l'Union européenne, sur les questions de justice et de droits de l'Homme. Cependant, ce dialogue doit se fonder sur le respect mutuel des souverainetés. Notre gouvernement entend coopérer pour renforcer l'État de droit, mais il revendique le droit légitime de faire respecter ses lois sans ingérence politique.

Il est essentiel de rappeler que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, inscrit notamment dans la Charte des Nations unies, est un pilier des relations internationales. En insistant sur une ingérence judiciaire, la résolution du 11 septembre, sans valeur contraignante juridiquement, risque d'ouvrir la voie à une

politisation de cas juridiques individuels, ce qui n'est dans l'intérêt ni du Togo ni de l'Union européenne.

La position gouvernementale est donc claire : le Togo est disposé à entendre les préoccupations et à améliorer ce qui doit l'être, mais ne saurait transiger

forte de ses lois et de ses institutions. Le Togo, tout comme ses tribunaux, n'a de leçons à recevoir de personne en matière de souveraineté et de sécurité nationale.

Ce qui choque particulièrement, c'est

policiers et gendarmes ont été mobilisés sur l'ensemble du territoire français pour empêcher des blocages et disperser les rassemblements jugés menaçants. À l'issue de cette seule journée, 675 interpellations ont eu lieu à travers le pays, dont 280 rien



Professeur Robert Dussey (à droite), chef de la diplomatie togolaise, et l'ambassadeur de l'Union européenne au Togo, Gwilym Jones, lors d'une interpellation vendredi dernier à Lomé

sur le principe cardinal de sa souveraineté judiciaire. C'est là une exigence de cohérence et de respect du droit international partagée avec toutes les démocraties attachées à l'indépendance de leur justice.

Souveraineté non négociable : le Togo face au « double standard » européen

La résolution du Parlement européen du 11 septembre 2025 adressée au Togo a suscité une vive indignation parmi de nombreux Togolais attachés à la dignité et à la souveraineté de leur nation. Cette manière de faire est l'expression d'une certaine condescendance post-coloniale, hélas encore à l'œuvre dans les relations Europe-Afrique.

D'un côté, des députés européens prétendent dicter leur lecture des droits de l'Homme et de la justice à un État africain souverain ; de l'autre, ces mêmes acteurs ferment les yeux sur des situations similaires ou pire encore au sein de leurs propres frontières.

Comment ne pas dénoncer ce « deux poids, deux mesures » ? Le Togo n'est plus sous tutelle : c'est une République indépendante depuis plus de six décennies,

l'hypocrisie flagrante de certaines voix européennes. Elles exigent du Togo ce qu'aucun État européen n'accepterait pour lui-même. Par exemple, la résolution intime de libérer sans condition M. Goma, présenté abusivement comme un simple militant politique. Or, rappelons-le, M. Goma a été condamné pour des faits relevant d'une atteinte grave à la sécurité intérieure du pays.

Il ne s'agit pas d'un opposant muselé pour ses opinions, mais d'un individu reconnu coupable de violation délibérée de la loi et de mise en danger de l'ordre public. Le qualifier de prisonnier politique revient à nier la réalité des infractions commises.

Il est donc important que les partenaires européens puissent balayer devant leur porte avant de pointer du doigt le Togo. L'actualité récente en France est éloquent. Le 10 septembre 2025, à Paris et dans toute la France, les autorités françaises ont déployé des moyens colossaux pour mater une journée de mobilisation nationale organisée par certains mouvements radicaux. Pas moins de 80 000

qu'à Paris, avec plus de 400 gardes à vue prononcées.

Le ministre français de l'Intérieur s'est même félicité publiquement d'avoir « mis en échec » ce qu'il a qualifié de tentative de blocus orchestrée par « l'ultragauche », assumant pleinement la fermeté de la répression opérée ce jour-là. Où étaient donc ces eurodéputés donneurs de leçons quand, au cœur de l'Europe, un gouvernement démocratique procédait à des arrestations massives pour préserver son ordre public ? Nulle part, et c'est bien normal, car la France, comme tout État souverain, a le droit légitime de préserver sa sécurité nationale. Ce droit, c'est aussi celui du Togo.

Le parallèle ne s'arrête pas là. En Espagne, il y a quelques années, des leaders indépendantistes catalans ont été emprisonnés pour avoir défié l'ordre constitutionnel ; l'Union européenne, dans son ensemble, a reconnu qu'il s'agissait d'une affaire relevant de la justice espagnole et n'a pas exigé leur libération inconditionnelle. Pourquoi ce qui vaut pour Madrid ou

Paris ne vaudrait-il pas pour Lomé ?

Cette attitude paternaliste est non seulement offensante, elle est contre-productive. En stigmatisant à tort le Togo sur la scène internationale, certains eurodéputés alimentent un sentiment d'injustice et de rejet au sein de la population togolaise, qui voit dans cette ingérence une remise en cause de sa souveraineté. Ce faisant, ils risquent de radicaliser les positions et de compliquer le dialogue plutôt que de l'encourager.

La position du gouvernement togolais montre que le Togo ne cédera pas à ces pressions unilatérales. La coopération doit se faire dans le respect mutuel et l'Union européenne devrait traiter ces partenaires d'égal à égal, avec les préoccupations en matière de droits de l'Homme abordées de façon objective et non instrumentalisées politiquement. Comme l'a souligné une source proche du gouvernement togolais, « la justice togolaise a dit le droit, rien que le droit.

Toute autre interprétation relève d'une volonté politique extérieure et non du respect des normes universelles ». En clair, il faut que cesse le deuxième visage de l'Europe, celui qui s'arroge le droit de juger les autres tout en s'exonérant de ses propres manquements.

L'amitié entre les peuples ne pourra se renforcer que dans la franchise et le respect réciproque. Le Togo, fier et debout, continuera de défendre sa dignité et ses choix souverains sur la scène internationale. Le message clair que le Togo envoie en réponse à cette résolution injuste est clair : le temps des injonctions impériales est révolu, place

à la considération et à la coopération équilibrée.

Non au néo-impérialisme normatif : l'Afrique n'est plus un espace de tutelle

L'affaire Goma est devenue l'écran sur lequel se projettent deux visions du monde. L'une, européenne, se veut gardienne de vertus universelles, mais s'autorise des angles morts avec des prudences diplomatiques à géométrie variable, et équilibres savamment entretenus avec Israël. L'autre, africaine, défend son droit à rendre la justice, protéger l'ordre public et décider, sans qu'une chambre politique extérieure décrète ce que doit valoir un verdict.

Le Parlement européen dans sa résolution du 11 septembre 2025 « condamne fermement l'arrestation arbitraire » de Abdoul Aziz Goma et exhorte les autorités togolaises à le libérer immédiatement et sans condition, en accord avec l'avis du groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire.

Les eurodéputés y dénoncent des allégations graves : selon eux, M. Goma, de double nationalité irlando-togolaise, aurait été torturé, maintenu au secret pendant de longues périodes et privé d'un procès équitable, avant d'être condamné à dix ans de prison au terme d'une audience expéditive. Toujours d'après la résolution, son cas s'inscrirait dans un contexte de « grave recul démocratique » au Togo, illustré par la réforme constitutionnelle de 2024 qui a modifié le mode d'élection du président de la République. Autant de critiques qui ne sont qu'une peinture à charge, ignorante

des progrès réalisés et surtout irrespectueuse de la souveraineté du Togo.

Oui, la souveraineté, aujourd'hui, se conjugue avec des engagements internationaux. Cela n'autorise cependant pas la sur-transposition de standards par des résolutions qui exigeraient la révocation d'un jugement souverain. Dans n'importe quel État de droit européen, une telle exigence provoquerait un tollé au nom de l'indépendance des juridictions.

Pourquoi ce qui est sacré à Paris ou Bruxelles cesserait-il de l'être à Lomé ? Le discours officiel au Togo est sans ambiguïté : la résolution européenne constitue une « tentative d'ingérence » inacceptable, cherchant à forcer le pays à abdiquer son propre droit pénal sous l'effet de pressions extérieures.

Le parallèle sécuritaire est tout aussi éclairant : en Europe, l'usage de la force, les interpellations massives ou les interdictions de manifester sont publiquement justifiés par la préservation de l'ordre public. En Afrique de l'Ouest, confrontée à la porosité des frontières, aux trafics et aux menaces violentes, la marge de manœuvre sécuritaire devrait être comprise, non caricaturée. Refuser cette réalité, c'est pratiquer le deux poids, deux mesures. Dans cette affaire, le spectre du « précédent » hante les esprits : si Lomé libérait un détenu sous la pression étrangère, qu'est-ce qui l'empêcherait demain de subir d'autres exigences du même ordre ? Il est fort nécessaire de préserver la crédibilité de la justice

nationale. Accéder aux demandes de Bruxelles équivaldrait à saper l'autorité des juridictions et brader la souveraineté du Togo.

Nous disons non au néo-impérialisme normatif qui prétend exporter une démocratie orientée, sélective selon les intérêts du moment. Nous disons oui à une coopération d'égal à égal : audits contradictoires, expertise conjointe, mécanismes de recours, amélioration des conditions de détention, renforcement de l'aide juridictionnelle. Mais la ligne rouge demeure nette : le respect de la souveraineté judiciaire.

L'Afrique n'est plus un espace de tutelle. Le Togo, comme tout État responsable, assume de dire le droit, et de l'améliorer, sans renoncer à sa dignité institutionnelle.

Souveraineté tempérée, pas sous tutelle : pour un dialogue sans « démocratie orientée »

Le vote de la résolution européenne du 11 septembre ravive une tension bien connue : jusqu'où la communauté internationale peut-elle rappeler des principes, sans glisser vers l'injonction politique qui affaiblit la souveraineté des États ? Admettons-le : à l'ère des interdépendances, la souveraineté n'est plus absolue.

Elle est aujourd'hui atténuée par des valeurs partagées (droits humains, garanties judiciaires, standards de transparence) que le Togo, comme d'autres, s'efforce d'incarner. Mais attention : cette atténuation ne saurait se muer en tutelle déguisée. C'est ici que le bât blesse. Le discours européen, souvent

empreint d'une démocratie orientée, condamne selon des focales variables. Il se montre inflexible sur certains dossiers africains, mais ferme les yeux sur d'autres tragédies, notamment à Gaza, ou adopte un équilibrisme calculé vis-à-vis d'Israël.

Dans le même temps, les réponses sécuritaires robustes à des manifestations sur le sol européen sont admises comme protections légitimes de l'ordre public ; ce droit à la sécurité devrait valoir également pour les pays africains confrontés à des fragilités structurelles et régionales.

Parler de « diktat » n'est pas un effet de manche : c'est nommer un risque. Quand une résolution politique prétend s'imposer au détriment d'une décision judiciaire nationale, on quitte le terrain du débat de normes pour entrer dans l'ingérence.

Le Togo n'esquive ni les critiques, ni l'exigence d'amélioration continue de ses pratiques. Il rappelle simplement que l'indépendance des juges et la séparation des pouvoirs ne sont pas négociables, pas plus à Lomé qu'à Paris, Madrid ou Dublin.

Le chemin responsable est clair : dialoguer sans hiérarchie, confronter les faits, examiner les recours, accepter l'appui technique là où il est utile ; mais refuser le néo-impérialisme normatif. Une coopération crédible suppose la réciprocité : mêmes principes, même honnêteté, mêmes exigences, quel que soit le continent.

TM





-20%

sur le dédouanement
des véhicules d'occasion
jusqu'au 15 novembre 2025

Mesure de dépréciation de 20%
sur les valeurs des véhicules
de plus de cinq (05) ans d'âge

POUR PLUS D'INFORMATIONS ☎ 8201



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Cameroun/Présidentielle

Issa Tchiroma, du pouvoir à l'opposition : le pari de l'opposition pour forcer l'alternance

À moins d'un mois de la présidentielle, une coalition hétéroclite de l'opposition a désigné Issa Tchiroma Bakary comme candidat unique. Ce choix audacieux, censé incarner l'unité et la transition, divise et suscite la question : l'ancien ministre peut-il réellement incarner l'alternance après quarante-trois ans de règne Biya ?

C'est un visage familier de la politique camerounaise qui se retrouve propulsé au centre du jeu. Samedi 13 septembre, l'Union pour le changement en 2025, une plateforme informelle réunissant plusieurs partis et personnalités, a désigné Issa Tchiroma Bakary comme son candidat consensuel pour défier Paul Biya le 12 octobre. À 76 ans, l'ancien ministre de la Communication, passé par les bancs du gouvernement avant de rallier l'opposition, incarne une tentative inédite : unifier les forces dispersées face à un président au pouvoir depuis plus de quatre décennies.

L'initiative a été saluée par certains observateurs comme une bouffée d'air dans un paysage politique où les divisions de l'opposition profitent régulièrement

au régime. Mais cette désignation reste fragile : dix autres candidats sont officiellement en lice, et aucun n'a encore retiré sa candidature. Maurice Kamto, principal opposant dont la candidature a été invalidée par la commission électorale et le Conseil constitutionnel, n'a donné aucune consigne de vote. Cette absence de ralliement laisse planer le risque d'un vote dispersé, scénario qui a souvent scellé la victoire du camp présidentiel dans le passé.

Issa Tchiroma est un personnage singulier. Ancien compagnon du pouvoir, il fut l'un des ministres les plus médiatiques du régime avant de s'en détacher. Sa candidature est perçue par ses partisans comme un gage d'expérience et de pragmatisme, capable de rassurer une partie de l'appareil d'État et de faciliter une transition pacifique. Mais pour une frange de l'opposition et de la société civile, son passé suscite la méfiance : peut-on incarner l'alternance lorsqu'on a été si longtemps



Issa Tchiroma Bakary

associé au système en place ?

Le président Paul Biya, 92 ans, reste un acteur incontournable, soutenu par un appareil politique et sécuritaire solidement ancré. Le scrutin d'octobre pourrait donc se résumer à un référendum sur la continuité ou la rupture. Dans ce contexte, la candidature Tchiroma a valeur de test : celle de la capacité de l'opposition

à dépasser ses divisions, mais aussi celle de l'électorat à croire encore à une alternance par les urnes.

À moins d'un mois du scrutin, le temps joue contre les artisans de ce consensus. Il leur faudra convaincre les électeurs que cette candidature est plus qu'un compromis de circonstance : qu'elle porte un projet de reconstruction nationale et qu'elle ne se contente pas de symboliser

une alternance cosmétique. Si Tchiroma parvient à fédérer les autres candidats ou à capitaliser sur l'usure du pouvoir, il pourrait transformer l'élection en véritable compétition. Dans le cas contraire, le 12 octobre risque de consacrer une fois de plus la longévité politique de Paul Biya - et de confirmer le sentiment d'immobilisme qui pèse sur le pays.

T.M.

Bénin/Présidentielle

Candidat ou non à la présidentielle de 2026 : les clarifications de Yayi Boni qui n'effacent pas les défis de l'opposition

À sept mois de la présidentielle prévue en avril 2026, l'annonce de l'ancien président Thomas Boni Yayi qu'il ne sera pas candidat interroge moins la volonté qu'elle ne rappelle une réalité juridique et politique : le champ est déjà fortement balisé. Entre limites constitutionnelles, leaders d'opposition emprisonnés et une majorité qui s'organise autour de Romuald Wadagni, l'alternative crédible peine à émerger.

Dans un message rendu public le 11 septembre, celui qui a dirigé le Bénin de 2006 à 2016 a mis fin aux spéculations en renonçant « définitivement » à la course et en appelant à l'unité nationale. Juridiquement, le débat était tranché d'avance : la Constitution limite le nombre de mandats présidentiels à deux, ce qui écarte toute hypothèse d'un retour aux affaires. La déclaration de Boni Yayi a donc surtout valeur de signal politique : elle



Yayi Boni

marque la fin des rumeurs sur une candidature surprise et place l'accent sur le rassemblement.

Mais son retrait ne signifie pas qu'il disparaît du jeu. Au contraire, l'ancien chef de

l'État reste un acteur dont la voix peut peser. Trois scénarios sont évoqués dans son camp pour contrer l'hypothèse d'une succession sans heurts : d'abord, le rôle de « parrain moral », en coordonnant

les partis dispersés autour d'un candidat unique ou d'une plateforme commune ; ensuite, la mobilisation de la société civile et des institutions, pour obtenir des garanties de transparence et de bonne tenue du scrutin. Enfin, l'ancien président de la République Béninoise pourrait offrir son soutien public à une figure de consensus, capable de rallier les électeurs en quête d'alternance. Malheureusement, la liste des personnalités crédibles est réduite, nombre de figures d'opposition étant en prison, en exil ou en perte de popularité.

L'enjeu dépasse les calculs d'appareil : il s'agit de convaincre un électorat désabusé, qui voit se profiler une élection où le

candidat de la majorité part favori. Pour peser, Boni Yayi devra transformer son capital symbolique en acte politique concret, médiation, alliances, investiture, sans quoi le scrutin risque de tourner à l'avantage de Romuald Wadagni, candidat de la continuité.

Dans un paysage dominé par un pouvoir solidement structuré et une opposition amoindrie, la présidentielle de 2026 pourrait bien se jouer autant sur la capacité de Boni Yayi à orchestrer un sursaut que sur les programmes des candidats. Reste à savoir s'il choisira d'endosser pleinement ce rôle de faiseur de roi, ou de rester spectateur d'une succession déjà bien balisée.

Alexandre Wémima

Togo

Un bond économique inattendu avec une croissance économique de 6,5%

Le Togo vient de tourner une page économique singulière. Après un début d'année marqué par la morosité, l'économie nationale a signé un spectaculaire retournement. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), "le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 17,7 % au quatrième trimestre 2024 par rapport à la même période de 2023". Un chiffre qui frappe et qui marque un tournant.

L'année 2024 s'est ouverte sur un recul brutal de l'activité, "un repli de 5,8 % au premier trimestre". Puis s'en est suivie la reprise, hésitante d'abord (+9,3 % au deuxième trimestre, +3,8 % au troisième), avant l'explosion de fin d'année. Au total, la croissance annuelle s'est établie à 6,5 %, contre 6,2 % en 2023.

Derrière ce rebond, c'est toute une mosaïque de secteurs qui a joué son rôle. Le secteur primaire, soutenu par les Zones d'aménagements agricoles planifiées (ZAAP), les engrais subventionnés et la mécanisation, a crû de 10,8 %. Le secondaire, galvanisé par la construction et la relance des industries extractives, a bondi de 18,2 %. Quant au tertiaire, véritable locomotive, il a enregistré "une croissance de 19,4 %

au dernier trimestre, grâce au commerce, aux services numériques et aux activités liées à l'import-export". Pourtant, l'élan n'est pas uniforme. Certaines branches ont souffert. La production et la distribution d'électricité



Un marché au Togo

et de gaz ont chuté de 42 %. L'hébergement et la restauration se sont contractés de 8,6 %, et l'administration publique de 8,9 %. Des chiffres qui rappellent que l'économie togolaise reste vulnérable aux déséquilibres sectoriels. Les autorités, elles, veulent voir le verre à moitié plein. Elles attribuent cette embellie aux réformes de la "Feuille de route gouvernementale

2020-2025", avec comme maîtres-mots diversification et modernisation. Le soutien aux PME agroalimentaires, la digitalisation des services publics, la modernisation du port de Lomé, sont autant de leviers qui redessinent peu à

peu le paysage économique. Ce rebond spectaculaire interpelle autant qu'il rassure. Interpelle, parce qu'il montre la fragilité d'une économie qui peut chuter et s'envoler en quelques mois. Rassurance, car il témoigne de sa capacité de résilience et de transformation. Le défi pour 2025 sera donc de transformer cette accélération soudaine en trajectoire durable.

Edy Alley

Wasfif

La finance durable au cœur des ambitions ouest-africaines

Les acteurs du marché financier et économique de l'Uemoa ont ouvert les travaux préparatoires de la 2^e édition du Forum sur la finance et l'investissement durable (Wasfif), ce mercredi 10 septembre 2025. Une étape décisive avant la grande rencontre de Dakar, prévue les 30 et 31 octobre prochains.

Pendant 3 jours, la capitale togolaise devient laboratoire d'idées. L'objectif est d'échanger sur le développement du marché des capitaux durables, un outil désormais perçu comme un levier de croissance et de transformation structurelle des économies de la sous-région.

Plus de 200 participants sont attendus à Dakar. Les ministères des Finances et de l'Environnement, les experts d'institutions régionales, les régulateurs et les associations financières internationales veulent apporter leur pierre à l'édifice. Les thèmes ne laissent aucun doute sur la portée de l'événement : changement climatique, obligations vertes et sociales, financement des transitions, énergies renouvelables et agriculture durable. Autant de sujets brûlants qui placent l'Afrique de l'Ouest dans la dynamique

mondiale de la finance verte.

« Ce forum permettra aussi à des promoteurs de projets déjà financés via des instruments de finance durable de partager leurs expériences, défis et solutions », a expliqué le président de l'Autorité des marchés financiers de l'Umoa (AMF-Umoa), Badanam Patoki.

L'idée est donc de passer du discours aux actes. La finance durable s'incarne ainsi dans ces projets concrets, capables de transformer des secteurs entiers, d'accompagner la transition énergétique et de renforcer la résilience agricole.

La première édition du Wasfif, tenue à Abidjan en 2023, avait posé les bases. Dakar veut maintenant franchir une nouvelle étape ; celle de consolider l'ancrage de la finance durable en Afrique de l'Ouest.

Lomé, en hôte de cette phase préparatoire, confirme son rôle de carrefour financier de la région. La route mène désormais à Dakar, mais la vision est continentale : donner à l'Afrique les moyens de financer son avenir sans renoncer à la durabilité.

Edy Alley

Inclusion financière

Ollo Africa, la FinTech togolaise décroche son agrément à la Bceao

Ollo Africa modernise l'épargne collective traditionnelle, encore largement informelle en Afrique de l'Ouest, en la rendant plus sûre et traçable grâce à son application Ohana Africa. Devenue la première FinTech togolaise agréée par la Bceao, elle se positionne comme un pont entre l'informel et le formel, offrant aux populations exclues du système bancaire une véritable opportunité d'inclusion financière et de stabilité économique.

L'épargne communautaire existe depuis des siècles sur le continent. Dans certains pays africains, elle représente « jusqu'à 7 % du Pib ». Mais cette pratique reste largement informelle, exposée aux risques de perte, de malversations ou de conflits internes. Ollo Africa propose d'y mettre de l'ordre en modernisant ce système grâce au numérique, sans trahir son esprit de solidarité.

Avec Ohana Africa, chaque transaction est tracée, les dépôts sont sécurisés auprès d'institutions bancaires agréées et la gestion des fonds devient transparente. « L'automatisation des



cotisations » et la simplicité de l'interface rendent l'outil accessible même aux publics peu familiers des solutions digitales.

Un levier pour l'inclusion financière

À l'échelle mondiale, plus de deux milliards de personnes restent exclues du système bancaire classique. L'Afrique de l'Ouest est en première

ligne de ce défi. L'agrément d'Ollo Africa change la donne. Il autorise désormais la société à transformer l'épargne informelle traditionnelle en services financiers formels et sécurisés.

L'application permet non seulement de collecter et gérer les cotisations, mais aussi de faciliter les transferts d'argent, les paiements, les retraits et transactions

électroniques. De quoi contribuer activement à la digitalisation de l'économie togolaise.

Des soutiens de poids

Pour le directeur général d'Ollo Africa, Mawuna Koutonin, « le Togo s'est déjà imposé comme un leader de l'inclusion financière en Afrique, et cet agrément vient renforcer les efforts du pays pour bâtir une économie plus inclusive ».

Même son de cloche chez Ecobank. Agbo Komlan, chef des services digitaux, souligne : « Ohana Africa apporte une solution concrète à des millions de personnes encore peu ou mal desservies par le système bancaire. »

Un pari continental

L'ambition d'Ollo Africa ne s'arrête pas au Togo. La start-up prévoit de lancer une version optimisée de l'application dans les prochains jours, avec un objectif audacieux : atteindre un million d'utilisateurs dans les mois à venir. Cette dynamique s'inscrit dans une

stratégie plus large, celle de bâtir un écosystème financier inclusif et résilient à l'échelle africaine.

En s'appuyant sur la technologie et la régulation, Ollo Africa vient d'écrire une nouvelle page du paysage financier ouest-africain. Plus qu'une innovation technologique, Ohana Africa se présente comme un pont entre l'informel et l'inclusif, capable de transformer des millions de vies en donnant à chacun la possibilité d'épargner, de bâtir et de rêver avec confiance.

Dédiée à la promotion de l'inclusion financière à travers l'Afrique, Ollo Africa est une FinTech togolaise. Spécialisée dans les solutions financières communautaires, la société développe Ohana Africa, une plateforme numérique qui modernise les pratiques d'épargne collective traditionnelles tout en préservant leurs valeurs communautaires.

Edy Alley

Tournoi UFOA B

Les Éperviers cadets connaissent leurs adversaires

En regroupement depuis quelques semaines pour les préparatifs du tournoi UFOA B, les Éperviers cadets connaissent dorénavant leurs adversaires. Les Poulains de Maurice Noutsoudjin, pour leur entrée en lice, affrontent le 20 septembre 2025 au stade Charles Konan Banny de Yamoussoukro, les Black Stars du Ghana.

Ce tournoi qui se déroulera en Côte d'Ivoire sert de phase qualificative pour la Coupe d'Afrique des Nations des moins de dix-sept ans (CAN U-17).

Pour se qualifier, les Éperviers cadets du Togo seront le 20 septembre 2025 pour leur premier match de groupe face aux Black Stars du Ghana, l'une des équipes favorites de ce tournoi. Trois jours après, soit le 23 septembre, les U17 du Togo vont se mesurer aux Ménas du Niger, au stade du lycée scientifique de Yamoussoukro. Le 28 septembre 2025, toujours au stade du lycée scientifique, les poulains de Maurice Noutsoudjin seront face à l'équipe hôte, les



Equipe nationale cadette du Togo

Éléphants de la Côte d'Ivoire. Ces trois (3) confrontations décisives dessineront la suite de l'aventure togolaise dans ce tournoi. Aussi permettront-elles aux U-17 du Togo de se positionner pour la prochaine CAN.

Les Éperviers affûtent leurs armes

En pleine préparation depuis des semaines, la sélection togolaise enchaîne des séances d'entraînement et

des matchs amicaux. Samedi 13 septembre, elle a livré sa dernière rencontre amicale contre Kolgoro au stade JCA. Mais bien avant ce dernier match qui s'inscrit dans le cadre de la seconde phase de stage, la sélection togolaise a eu un premier stage en externat suivi le mardi 15 août 2025 du premier test d'imagerie à résonance magnétique (IRM) pour évaluer l'éligibilité des joueurs.

Ce premier stage en externat

est bouclé par un match qui a mis aux prises les U17 des Éperviers et l'Académie Planète Foot. Ce match, soldé par un score d'un but partout, fait suite à deux autres.

Il s'agit du match avec le centre de formation Masia, soldé par une victoire d'un (1) but à zéro (0) des Éperviers cadets et d'un autre avec Entente II où les poulains de Maurice Noutsoudjin ont courbé l'échine zéro (0) but contre un (1).

Pour la phase de stage qui sert de préparatif pour le tournoi UFOA B, le sélectionneur des Éperviers cadets a évolué avec 22 joueurs, dont la majorité évolue au niveau local.

Liste des joueurs retenus pour le stage

Gardiens : Gantin Nikanbou (FSA), Ihougan Yaogan (ASMAF), Ibrahim Issif (Swallows); Défenseurs : KITI Kossi (Kolgolo), Koumayi Fadaloudine (Swallows), Kpatcha Lotié

(Wara), Fadegnon Fabrice (FSA), Akaakpo Justin (AS Fontaine), Mohaman Sadick (Planète Foot), Amaga Barnabé (Gomido), Ehon Félix (R.O Mario), Blewussi Komi (Gnilim); Milieux : Afidegnon Kodjogan (Vides), Djossou Yawo Sylvain (VIDES), Atrikpe Nassar (Solinbongou), Gbagba Jacques (Solinbongou), N'gwanbada Riad (Planète Foot), Moussa Laty (Gomido), Agounyo Abdou (Passion Foot), Ganiou Sultan (R.O Mario);

Attaquants : Poromna Magnim (R.O. Mario), Kpatcha Lotié (Wara FC), Atigo Jean-Christ (DV-Foot), Nana Sambiani (Masia), Affo KouraAnas (ASCK), Bawa Djamouloudine (ASCK), Abotchi Roméo (Planète Foot). Rappelons que les éliminatoires UFOA B permettront la qualification pour la Coupe d'Afrique des Nations des moins de 17 ans (CAN U17).

Caleb Akponou

228 Basket Playground 2025

Lomé célèbre le basketball africain

Lomé, la capitale togolaise, a vibré les 12 et 13 septembre 2025, au rythme du ballon orange avec le 228 Basket Playground 2025. Tenue au stade Omnisports de Lomé, la compétition a mobilisé plus de soixante (60) équipes et acteurs de basketball du Togo et de la sous-région.

Le tournoi 3x3 a permis de révéler au grand public la compétitivité des joueurs locaux, l'esprit d'équipe et le fair-play.

Bien avant les hostilités, déjà mercredi 10 septembre,

quatre (4) poules de quatre (4) équipes.

Cette année, l'événement a aussi franchi un cap avec la présence d'imminentes personnalités. Au nombre de ces dernières, Ian Mahinmi, ancien champion NBA avec les Dallas Mavericks et figure emblématique du basketball mondial.

Engagé dans divers projets pour la jeunesse en Afrique, Mahinmi était présent à Lomé, pour partager son expérience et motiver la nouvelle génération.

Était également invité, Hammadoun Sidibé, fondateur du mythique Quai 54 à Paris, le tournoi de streetbasket-ball le plus célèbre au monde, soutenu par Michael Jordan.

Vitrine du basketball urbain du Togo, le 228 Basket Playground vise à valoriser le street basketball, les talents locaux togolais et africains et à créer un espace d'échanges entre la jeunesse, les sportifs et les acteurs culturels.

Aussi vise-t-il à faire de Lomé, une référence continentale du basketball playground à l'instar des villes comme Dakar, Abidjan et Johannesburg.

Rappelons que cet événement a réuni plusieurs équipes venues du Togo, du Mali, du Bénin et de la Côte d'Ivoire.

Caleb Akponou



Panier de Basketball

Cette compétition qui a permis de révéler des talents et de susciter auprès de la jeunesse la passion du basketball, s'est tenue autour d'un programme alléchant.

Ont marqué la partie : un tournoi 3x3 relevé, des concours de dunk impressionnants, des épreuves de tir à trois points et des animations festives pour le public

les barrages qualificatifs se sont déroulés au stade Omnisports de Lomé. Cette étape a permis de compléter le tableau final avec quatre (4) équipes féminines et huit (8) équipes masculines pour former la grille de départ.

Pour cette compétition urbaine, les dames sont réparties en deux poules de quatre (4) équipes tandis que chez les hommes, la compétition s'est déroulée en

Préparatifs éliminatoires CAN 2026

Les Eperviers dames loupent les Amazones

Les Éperviers dames du Togo ont livré, vendredi 12 septembre 2025, un match amical international contre les Amazones du Bénin. Ce match qui s'inscrit dans le cadre des préparations pour le deuxième tour des éliminatoires de la CAN 2026, s'est soldé par une victoire de deux (2) buts contre un (1) en faveur de la sélection nationale junior du Bénin.



Eperviers dames en séance d'entraînement

Ce match, qui s'est déroulé à Grand Popo au Bénin, était l'occasion pour la sélectionneuse togolaise Kai Tomety d'évaluer la forme de ses filles avant la fatidique double confrontation face aux Étalons du Burkina Faso pour le deuxième tour des éliminatoires de la CAN 2026.

À l'entame du match, les Amazones se montrent plus entreprenantes en ouvrant le score à la première période sur un coup franc direct de Yasminath Djibril. Au retour des citrons, les Éperviers dames, redoublant d'ardeur, ont ramené à la 60^e minute le score à un (1) but partout. Mais c'est sans compter avec la détermination des Béninoises, qui ont réussi à corser l'addition. Score final : 2 buts à 1 en faveur de l'équipe hôte. Cap sur les qualificatifs

Après ce match amical, les poulaines de Kai Tomety seront les 20 et 28 octobre 2025, en double confrontation face aux Étalons du Burkina Faso. Cette double confrontation, qui s'annonce fatidique, offrira la qualification directe au vainqueur pour la phase finale de la CAN féminine Maroc 2026.

Caleb Akponou

Hcrrun / Événements de 2005

Des bourses d'étude octroyées à 28 orphelins

Des enfants marqués par l'absence des parents reprennent le fil de leurs rêves. Ce vendredi 12 septembre, ces enfants, orphelins des victimes des violences politiques de 2005, ont reçu des bourses d'étude du Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (Hcrrun). Ce geste résulte de l'application de la recommandation N°49 de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR).

dans le secteur de la santé ou de la sécurité.

Au-delà de la remise des chèques, la présidente du Hcrrun, Awa Nana-Daboya, a adopté un ton maternel mais engagé pour parler à ces bénéficiaires du Programme de bourse. « Avant de vous prodiguer

comportements déviants et répréhensibles, facteurs sûrs de l'échec social. » Aux parents et tuteurs, elle a adressé une exhortation claire : « Ni faiblesse, ni démission devant vos responsabilités, tel doit être votre crédo. » Ces mots résonnent dans le témoignage de Prudence



La cérémonie s'inscrit dans l'application de la recommandation n°49 de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), qui préconisait « l'octroi d'une bourse d'études aux enfants directement victimes des violences ou d'une aide annuelle à la scolarisation ». Pour cette vague, ils sont 28 orphelins à recevoir ces bourses d'études. Chaque enfant recevra 21 000 F CFA par mois, pendant 5 ans, pour financer ses études ou formation professionnelle. Depuis 2022, le programme se consolide. De 158 bénéficiaires au départ, ils sont désormais 210. Déjà, certains anciens bénéficiaires sont devenus tailleurs, maçons, couturières, fonctionnaires

les conseils nécessaires à votre construction et à votre épanouissement, chers enfants, ... qu'il me soit aussi permis de souligner que la cérémonie qui nous réunit n'aura aucun sens si les parents et les tuteurs de nos enfants ici rassemblés, ne comprennent pas son fondement et les objectifs poursuivis par les plus hautes autorités de notre pays à travers le Hcrrun. »

Derrière cette adresse se cache une volonté : que la douleur d'hier ne devienne pas un fardeau éternel. Pour Awa Nana-Daboya, l'engagement et le sérieux des bénéficiaires sont essentiels pour leur évolution : « Il est inconcevable que vous vous adonniez à des

Yabi, tutrice : « Pour nous, il s'agit d'accompagner nos enfants orphelins, en leur offrant un toit où règne l'amour, en s'occupant de leur éducation ainsi que de leur alimentation afin qu'ils puissent se développer et réaliser leur rêve. »

Et lorsque Dougah Bagnokma, bénéficiaire, affirme avec un sourire timide : « Je suis très heureuse de cette chance que nous donne le Hcrrun qui va me permettre de continuer mes études universitaires et de parvenir à décrocher ma Licence », l'assemblée comprend que cette cérémonie n'était pas qu'un rituel administratif.

À travers ces bourses, l'État ne distribue pas seulement



Remise symbolique du chèque à une tutrice par Awa Nana-Daboya (en voile)

des fonds. Il tisse un pont entre la mémoire douloureuse de 2005 et la construction d'un futur apaisé. Cette démarche mêlant témoignage et

aides financières se révèle comme une voie royale vers la cohésion sociale et le vivre ensemble sur la terre togolaise.

Edy Alley

ETUDE DE
Me André T. SAMA BOTCHO
 Huissier de Justice
 Actes Judiciaires et Extrajudiciaires
 Administrateur des Biens
 Vente - Recouvrement de Créances
 Gérance d'Immeubles

2^e ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE RECHERCHES INFRUCTUEUSES

L'an deux mille vingt-cinq
 Et le mardi deux (02) septembre ;

A la requête de la **Société Lomé Container Terminal (L C T) S.A.**, sise au Bd du Mono, rond-point Foyer des Marins, Zone Portuaire, 09 BP 9103, Lomé -Togo, Tél : (228) 22 53 70 00, représentée par son Directeur Général, Monsieur Tim VANCAMPEN, agissant es qualité et faisant élection de domicile au siège de ladite société ;

Lequel requiert notre Ministère afin de signifier à **Monsieur AMOUZOU Kwadjo adade Amen**, pointeur à LCT SA, matricule : 600, zone portuaire, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 96 51 34,
 L'original de la **lettre N/Réf : 428/LCT/MPA/KAK/TVA/2025** en date, à Lomé, du 1^{er} septembre 2025, signée par Monsieur le Directeur Général de la Société Lomé Container Terminal (LCT) SA, dont l'objet est : « **Mise en demeure de reprendre votre poste** », Lettre commençant par : « Il nous a été donné de constater que depuis le 12 août 2025, vous ne vous présentez plus à votre poste de travail et ce, sans aucun justificatif... » et se terminant par : « ...Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. »

DEFERANT A CETTE REQUISITION :
 Nous, André T. SAMA BOTCHO, Huissier de Justice pour le Centre d'Appel de TOGO et le District de Grand-Bassam, en l'occurrence de Monsieur AMOUZOU Kwadjo adade Amen, nous nous sommes adressés à Monsieur AMOUZOU Kwadjo adade Amen, par téléphone, sur son numéro connu de la société, le 90 96 51 34, mais en vain ;

Avons préparé l'acte de signification de la lettre N/Réf : 428/LCT/MPA/KAK/TVA/2025;

Que ne connaissant pas le domicile de **Monsieur AMOUZOU Kwadjo adade Amen** et ne connaissant personne pouvant nous y conduire, nous avons donc tenté, à plusieurs reprises, de le joindre, par téléphone, sur son numéro connu de la société, le 90 96 51 34, mais en vain ;

Qu'à la première tentative d'appel, le numéro a bien sonné mais nous n'avons pas eu de réponse et toutes nos autres tentatives de le joindre sont restées vaines ;

Qu'à chaque tentative d'appel nous avons la réponse suivante de l'opérateur de téléphonie mobile : « **votre correspondant est occupé, veuillez renouveler votre appel (...)** » ;

Que nous lui avons alors laissé des messages SMS comme WhatsApp auxquels nous n'avons pas eu de réponse ;

Qu'en définitive, ne connaissant ni le domicile, ni la résidence actuelle de Monsieur AMOUZOU Kwadjo adade Amen et ne pouvant pas le joindre par appel direct ni par SMS, ni via WhatsApp, nous avons donc dû dresser le présent procès-verbal de recherches infructueuses à toutes fins utiles ;

Que la copie de notre acte de signification de la lettre et les captures d'écran de nos messages envoyés via SMS et WhatsApp sont annexées au présent procès-verbal ;

Et de tout ce qui précède, nous, Huissier de Justice susdit et soussigné, avons dressé le présent procès-verbal de recherches infructueuses pour servir et valoir à LCT SA ce que de droit ;

Coût de l'exploit40.000F CFA.

L'HUISSIER,



11:41 90 96 51 34

Bonjour M. AMOUZOU Kwadjo Adade Amen. C'est le cabinet de Maître SAMA BOTCHO, Huissier de justice à Lomé. Nous avons une lettre de mise en demeure de LCT pour vous. Raison pour laquelle nous vous avons appelé mais vain. Veuillez nous faire un retour dès que notre message vous parvient. Merci.

Message

11:43 +228 90 96 51 34

Aujourd'hui

Les messages et les appels sont chiffrés de bout en bout. Seules les personnes prenant part à cette discussion peuvent les lire, les écouter ou les partager. En savoir plus.

Bonjour M. AMOUZOU Kwadjo Adade Amen. C'est le cabinet de Maître SAMA BOTCHO, Huissier de justice à Lomé. Nous avons une lettre de mise en demeure de LCT pour vous. Raison pour laquelle nous vous avons appelé mais vain. Veuillez nous faire un retour dès que notre message vous parvient. Merci.

Message



SIGNIFICATION DE LETTRE N/Réf : 428/LCT/MPA/KAK/TVA/2025



L'an deux mille vingt-cinq

Et le mercredi deux (02) septembre

A la requête de la Société Lomé Container Terminal (LCT) S.A, sise au Bd du Mono, rond-point Foyer des Marins, Zone Portuaire, 09 BP 9103, Lomé -Togo, Tél : (228) 22 53 70 00, représentée par son Directeur Général, agissant es qualité et faisant élection de domicile au siège de ladite société ;

Monsieur Y. SAMBA HOUTCHOU, Notaire
 05 Avenue pers. le Cardinal de Saxe et le Tribunal
 de Grande Instance de Lomé y exerçant ses
 fonctions. Son site à l'adresse www.yhsamba.com
 ou par téléphone au 0999999999. 1^{er} Etage
 Lomé

Avons signifié et en-tête des présentes laissé à :

Monsieur AMOUZOU Kwadjo Adade Amen, pointeur à LCT SA, matricule : 600, zone portuaire, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 96 51 34, à son bureau, ou à son domicile, où étant et parlant à : Joint, à plusieurs reprises, sur son numéro, il n'a pas daigné nous répondre ni nous rappeler. Ne connaissant pas son domicile, nous avons dû dresser un procès-verbal de recherches infructueuses.

L'original de la lettre N/Réf : 428/LCT/MPA/KAK/TVA/2025 en date, à Lomé, du 1^{er} septembre 2025, signée par Monsieur le Directeur Général de la Société Lomé Container Terminal (LCT) SA, Monsieur Tim VANCAMPEN, dont l'objet est : « **Mise en demeure de reprendre votre poste** », Lettre commençant par : « Il nous a été donné de constater que depuis le 12 août 2025, vous ne vous présentez plus à votre poste de travail et ce, sans aucun justificatif... » et se terminant par : « ...Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. »

La Présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES, A CE QU'IL N'EN IGNORE ;

Et nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant l'original de la lettre ci-dessus indiquée que copie du présent exploit dont le coût est de **trente-et-un mille (31.000) Francs CFA.**



L'HUISSIER,

LCT Lomé Container Terminal S.A.

RIF : 1000160866
 RCOM : Lomé 2008 B 2184
 09899103 Lomé - TOGO
 Tél : (+228) 22 53 70 00
 (+228) 22 53 70 25

Lomé, le 1^{er} septembre 2025

A

AMOUZOU Kwadjo Adade Amen
 Matricule : 600
 Pointeur
 LCT
 Téléphone : 90-96-51-34

N/Réf : 428 /LCT/MPA/KAK/TVA/2025Objet : Mise en demeure de reprendre votre poste

Monsieur,

Il nous a été donné de constater que depuis le 12 août 2025, vous ne vous présentez plus à votre poste de travail et ce, sans aucun justificatif.

Nos tentatives pour vous joindre sur votre numéro connu de la société sont restées vaines.

Par le présent courrier, nous venons vous mettre en demeure de reprendre votre poste impérativement le Vendredi, 05 septembre 2025 à 08h00 ou de nous faire parvenir dans les quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la présente, les éléments justifiant cette absence prolongée.

Au cas où vous ne conformez pas à l'une de ces injonctions, une décision sera prise à votre encontre.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,



LCT Lomé Container Terminal S.A.

RIF : 1000160866
 RCOM : Lomé 2008 B 2184
 09899103 Lomé - TOGO
 Tél : (+228) 22 53 70 00
 (+228) 22 53 70 25

Lomé, le 04 septembre 2025

A

AMOUZOU Kwadjo Adade Amen
 Matricule : 600
 Pointeur
 LCT
 Téléphone : 90-96-51-34

N/Réf : 428 /LCT/MPA/KAK/TVA/2025Objet : Mise en demeure de reprendre votre poste

Monsieur,

Il nous a été donné de constater que depuis le 12 août 2025, vous ne vous présentez plus à votre poste de travail et ce, sans aucun justificatif.

Nos tentatives pour vous joindre sur votre numéro connu de la société sont restées vaines.

Par le présent courrier, nous venons vous mettre en demeure de reprendre votre poste impérativement le 22 septembre 2025 à huit (08) heures 00 minute ou de nous faire parvenir dans les quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la présente, les éléments justifiant cette absence prolongée.

Au cas où vous ne conformez pas à l'une de ces injonctions, une décision sera prise à votre encontre.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,



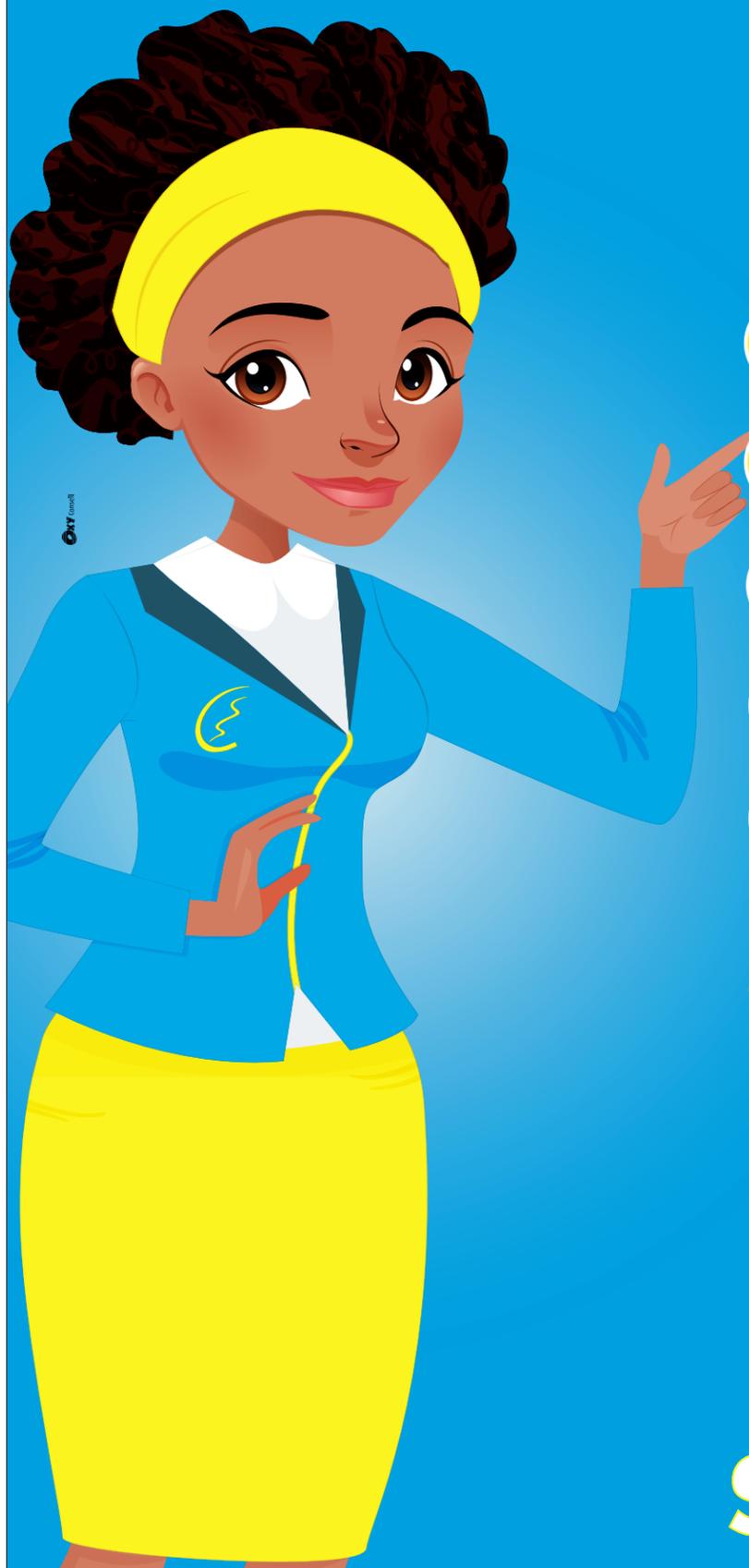


CORIS MONEY
Simple et cool !

CORIS MONEY

TRANSFERT D'ARGENT

et bien+



Dépôt/Retrait
d'argent



Paiement
de factures



Bank to Wallet
Wallet to Bank



Paiement
marchands



Abonnement TV



Paiement
de salaire



Transfert
d'argent



Rechargement
de crédit
téléphonique
et internet



Retrait GAB

Centre de contact :
8283

www.corismoney.com

Disponible gratuitement sur



SIMPLE & COOL

par

